



Quand les **profs...** COURRIEL

2009-2010

Rédaction: Diane Lafrance, Claude Tétreault et
Louisette Belleau
Secrétariat: Luc Loignon

Le mardi
23 mars 2010
(version pour imprimer)

ACCUEIL
QUAND LES PROFS
LE SYNDICAT
COMITÉS
DOSSIERS
SYNDICAUX
PUBLICATIONS

Sommaire

- Manifestation du 20 mars 2010
- Prochaine direction générale
- Adhésion à la coopérative
- Le 31 mars, c'est la fin du décret; **IL FAUT FÊTER CELA**
- Manifestation du 1^{er} avril
- **RAPPEL** : Sondage sur le climat de travail (délai supplémentaire)
- À lire

Manifestation du 20 mars 2010



7
jours avant la fin de
l'ignoble
LOI 43
et le plein
rétablissement
de nos droits
syndicaux

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI



SPECS-CSN

475, rue du Cégep
Pavillon 2, local 54-180
Sherbrooke (Québec)
J1E 4K1

819 564-6350 #5330
819 562-6030 - télécopieur

Plus de 75 000 personnes étaient présentes à la manifestation. Pour plus de détails, vous pouvez lire l'article paru dans le journal *Le Devoir*. Un message clair a donc été envoyé au

gouvernement :

Nous tenons à nos services publics mais pour cela, nous voulons des conditions de travail décentes et négociées.

À notre table sectorielle, des rencontres sont prévues les 25 et 26 mars prochains.

MERCI encore une fois à tous les collègues qui ont pris le temps, malgré leur horaire chargé, de participer à la manifestation!



Prochaine direction générale

Le profil (qualités souhaitées) de la prochaine direction générale sera présenté à la Commission des études le vendredi 26 mars. Si vous avez des commentaires à faire concernant ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec **votre représentant** à la Commission des études pour qu'il puisse faire les représentations nécessaires.

[Profil (document de travail)]



Adhésion à la coopérative

Lors de la dernière assemblée générale tenue le mardi 16 mars, il a été convenu à l'unanimité de la proposition suivante:

«Que l'assemblée générale du Syndicat accorde une motion de félicitations pour la constitution de la coopérative de solidarité du Cégep de Sherbrooke; que le Syndicat invite les enseignantes et les enseignants à y adhérer et qu'il appuie la coopérative dans ses négociations auprès de la direction du Cégep de Sherbrooke».

Le Syndicat est membre de la coopérative. Nous vous invitons à en faire autant. En vous présentant à la boutique de la coopérative qui se trouve en face de la Biblairie, vous pouvez devenir membre en souscrivant 20\$ de parts sociales.



Le 31 mars, c'est la fin du décret;

IL FAUT FÊTER CELA

Cette date marque la fin de l'imposition de nos conditions de travail et de la loi 43. Nous vous rappelons que Le Bureau international du travail (BIT) a statué que cette dite loi allait « à l'encontre des conventions internationales du travail dont le Canada et, par conséquent, le Québec sont signataires ». Pour plus de détails, lire le communiqué de la FNEEQ diffusé en mai 2007, «**Le BIT donne raison aux organisations syndicales**».

À compter du 1^{er} avril, nous récupérerons donc entièrement nos droits de négocier avec les moyens de pression qui y sont associés.

Nous vous convions tous à participer en grand nombre de 11h30 à 13h30, le mercredi 31 mars, à côté du pavillon 9 (les unités mobiles), à une activité festive pour souligner la fin du décret; apporter votre foulard et un instrument qui fait du bruit. Nous fournirons musique, café et biscuits.



Manifestation du 1^{er} avril

La FNEEQ fait partie de la coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. À cet effet, lire le communiqué de l'exécutif de la FNEEQ.

Le jeudi 1^{er} avril, il y aura une manifestation à Montréal et une autre à Sherbrooke.



Cliquer sur l'image

À Sherbrooke

À Hôtel Delta dès 9h30 devant le bureau du Premier Ministre.



Cliquer sur l'image

À Montréal

De l'Hôtel Delta, départ dès 10h30 pour se rendre à la manifestation à Montréal (dîner inclus). Le retour à Sherbrooke est prévu pour 17h30.

Celles et ceux qui souhaitent profiter du transport en autobus, entre Sherbrooke et Montréal pour participer aux deux

manifestations, doivent s'inscrire en téléphonant à la TROVEPE au 819 566-2727.



RAPPEL :

Sondage sur le climat de travail

Un délai supplémentaire

À toutes les enseignantes et à tous les enseignants qui n'ont pas encore répondu au **questionnaire sur le climat de travail au Cégep de Sherbrooke**, vous pouvez toujours le faire. Si vous ne voyez plus le lien vers cette consultation (en haut, à droite) de votre page d'accueil dans SAM, vous avez toujours accès au sondage dans l'intranet du Cégep, **dans la colonne de gauche**, sous l'onglet «*sondages et consultations*».

Cette consultation demeurera en ligne jusqu'au **26 mars 2010** afin de permettre au plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants de le compléter.

MERCI de nous aider à vous aider parce que votre participation est importante.



À lire

- Consultez notre **dossier de presse**
- Des détails sur la **négo**:
 - Numéros de l'*Info-négo FNEEQ*
 - Numéros de l'*Info-négo intersectoriel*
 - *Le Devoir*, 5 et 6 février 2010: Dossier services publics
- Syndical:
 - CSN: «Nos services publics, on y tient»
 - FNEEQ: «Droits de scolarité dans les universités: Un pacte pour les riches»
 - Réplique de Jean Trudelle, président de la FNEEQ, à la déclaration de Lucien Bouchard et autres lucides: «Une vision rétrograde du rôle social des universités»
 - FNEEQ-info en action internationale

Autres lectures

- **International:**

- Bulletins d'information du CISO (Centre international de solidarité ouvrière)
- Devenez un ami du CSI (Carrefour de solidarité internationale)

- **Femmes:**

- La *Gazette des femmes*
- *Bulletin Info-CSF* (Conseil du statut de la femme)
- Conseil du statut de la femme, Portrait des Québécoises en 8 temps
- Conseil du statut de la femme, Mémoire sur le projet de loi 78

- **Communautaire:**

- Collectif pour un Québec sans pauvreté: *La soupe au caillou*

- **Politique:**

- Campagne du MDN, Urgence démocratique, pour que chaque vote compte nouvelle)

- **Autre:**

- Conseil supérieur de l'éducation: **Projet de règlement modifiant le régime pédagogique de la formation générale des adultes**
- Réflexion du Conseil supérieur de l'éducation: **Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire**

LE SECTEUR PUBLIC DANS LA RUE



Le centre-ville de Montréal a été pris d'assaut samedi dernier par 75 000 employés des secteurs public et parapublic de la province, qui ont manifesté pour dénoncer la lenteur des négociations.

GRAHAM HUGUES LA PRESSE CANADIENNE

Les centrales syndicales pressent Québec de négocier

Les représentants dénoncent le délai d'action du gouvernement qui « met en péril les services publics »

Frustrées par la lenteur des négociations dans les secteurs public et parapublic, des dizaines de milliers de personnes ont manifesté bruyamment leur mécontentement dans les rues du centre-ville de Montréal samedi après-midi, à quelques jours de l'échéance des conventions collectives.

Arborant le vert, les membres du front commun intersyndical composé des trois plus importantes centrales syndicales de la province se sont mis en route à la Place du Canada pour se diriger vers les bureaux du premier ministre Jean Charest situés à l'angle des rues McGill et Sherbrooke.

Tout sourire, la présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Claudette Carbonneau, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Michel Arsenault, et la porte-parole du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), Dominique Verreault, ont ouvert la marche, suivis des travailleurs scandant des slogans.

Dénonçant tout à tour l'attitude du gouvernement qui « met en péril les services publics », les représentants syndicaux ont néanmoins dit qu'ils accueilleraient favorablement l'appel à un blitz des négociations fait vendredi par la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay.

« Oui, on va être aux tables des négociations, mais, en même temps, il va falloir plus », a affirmé Claudette Carbonneau, avant d'ajouter qu'il fallait mettre le cap sur le 31 mars — date d'échéance des négociations —, mais surtout « sur des conventions collectives négociées et satisfaisantes ». Selon elle, les employés des secteurs public et parapublic sont « au bout du rouleau ».

De son côté, Michel Arsenault a martelé

que les services publics étaient en péril en raison du départ des travailleurs compétents vers le secteur privé. « Si on veut maintenir et améliorer les services, il faut payer les salaires que cela nécessite », a-t-il dit.

Plus vindicative, la porte-parole du SISP, Dominique Verreault, a accusé le gouvernement de faire de mauvais choix budgétaires. Selon elle, l'État fait tout pour que les listes d'attente s'allongent dans les hôpitaux, que l'accessibilité aux services soit réduite et que les personnes âgées n'aient pas de soins de santé à domicile, le tout afin d'en faire profiter le privé.

Par voie de communiqué, Monique Gagnon-Tremblay a rétorqué que « manifester c'est bien, négocier c'est mieux ». Elle a aussi tenu à rappeler « l'importance pour les deux parties de négocier de façon continue en vue d'arriver à une entente d'ici le 31 mars ».

Les syndiqués ont reçu l'appui de Québec solidaire. Sa présidente et porte-parole, Françoise David, participait d'ailleurs au rassemblement.

Rappelons que le gouvernement propose une hausse de la rémunération globale de 7 % sur cinq ans, ce qui correspond à 2,3 milliards de dollars. Quant aux demandes syndicales, elles sont de l'ordre de 3,2 milliards. Pour Claudette Carbonneau, il s'agit simplement d'un « rattrapage salarial » par rapport aux employés du secteur public.

Selon les organisateurs, la marche a rassemblé plus de 75 000 personnes venues des quatre coins de la province. La présence d'un colis suspect à la tour CIBC, située au coin du boulevard René-Levesque et de la rue Stanley, a cependant forcé la modification du trajet des manifestants.

D'après La Presse canadienne

COLLOQUE PUBLIC

« PLAN NORD, PLANS SUD : MÊMES MENACES - MINES ET BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES DANS LES AMÉRIQUES »

26 et 27 mars 2010

UQAM

Salle 5H-2800, pavillon Sherbrooke (200, rue Sherbrooke Ouest, métro Place-des-Arts)

Invités spéciaux :

Ghislain Picard

Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

Juan Carlos Ruiz Guadalajara

Front élargi d'opposition à la Minera San Xavier du Mexique

Bernardo Belloso

Association pour le développement du El Salvador — CRIPDES

Lucie Sauvé

Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, Université du Québec à Montréal

Abraham Rivera

Centre de recherches économiques et politiques d'actions communautaires, Mexique

Blaise Pantel

Observatoire de droits citoyens et autochtones du Chili

Soniamara Maranhão

Mouvement des personnes affectées par les barrages au Brésil, MAB

En première au Québec :

« **Tierra Sublevada: Oro Impuro** » documentaire de Fernando Pino Solanas, 92 min. Espagnol, sous-titré en anglais.

Organisé par Le Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL), l'Entraide missionnaire et la Coalition sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique latine, Développement et paix, la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM) de l'UQAM et le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG).

Inscription sur place ou à info@cdhal.org

Frais d'inscription de \$5/jour (dîner inclus)

(Frais supplémentaires de \$5 pour traduction simultanée espagnol-français)

Pour plus d'information, contactez :

Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)
514.387.5550 caravane@cdhal.org ou visitez www.cdhal.org



Profil

ACCUEIL
QUAND LES PROFS
LE SYNDICAT
COMITÉS
DOSSIERS
SYNDICAUX
PUBLICATIONS



7
jours avant la fin de
l'ignoble
LOI 43
et le plein
rétablissement
de nos droits
syndicaux

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI



Profil de candidature

à la direction générale

- Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle ou une combinaison de formation universitaire et d'expérience jugée pertinente à la fonction;
- Avoir dix années d'expérience pertinente, dont au moins cinq dans un poste de cadre;
- Se distinguer par une maîtrise de la langue française parlée et écrite;
- Connaître et maîtriser la réalité de l'enseignement collégial, de son évolution et des enjeux majeurs;
- Être en mesure de prendre les décisions permettant d'accomplir la mission pédagogique du collège en s'appuyant sur une vision stratégique et des valeurs organisationnelles;
- Être en mesure de procéder à l'évaluation des processus et des résultats et apprécier la performance organisationnelle;
- Fournir à son équipe et à l'ensemble du personnel, une direction inspirante qui s'appuie sur les valeurs et la mission pédagogique du collège;
- Être soucieux de faire du Cégep de Sherbrooke un lieu de collaboration étroite et respectueuse;
- Avoir démontré des aptitudes au travail en équipe et en gestion de conflits;
- Démontrer de fortes capacités de représentation auprès

SPECS-CSN

475, rue du Cégep
Pavillon 2, local 54-180
Sherbrooke (Québec)
J1E 4K1

819 564-6350 #5330
819 562-6030 - télécopieur

Section interne

des autorités gouvernementales, associations ou entreprises partenaires et organismes apparentés;

- Démontrer un sens politique et des habiletés de négociation et de communication afin de développer des partenariats novateurs;
- Faire preuve de discernement et avoir un sens aigu des responsabilités.

[\[Retour au numéro du journal\]](#)

[Haut de la page](#)



[Accueil](#) > [Communiqués](#) > [Archives de 2007](#)

09.05.2007 - Décret dans le secteur public

Le BIT donne raison aux organisations syndicales

Le Bureau international du travail (BIT) condamne sévèrement le décret gouvernemental qui a imposé les conditions de travail à 500 000 travailleuses et travailleurs du secteur public québécois. « Le BIT nous donne raison sur toute la ligne », clament les leaders des trois plus grandes organisations syndicales québécoises. Pour Henri Massé de la FTQ, Claudette Carboneau de la CSN et Réjean Parent de la CSQ, « il s'agit d'une importante victoire qui pèse de tout son poids sur le nouveau gouvernement minoritaire de Jean Charest. L'occasion lui est offerte de rétablir une injustice et de poser un geste d'écoute, d'ouverture et de bonne foi. »

Selon le BIT, le projet de loi 142 (devenu loi 43), adopté sous le bâillon en décembre 2005, va à l'encontre des conventions internationales du travail dont le Canada et, par conséquent, le Québec sont signataires.

Les plaignants, soit la CSN, la CSQ, la FTQ, la CSD, la FIQ, le SFPQ, le SPGQ, le SPEQ et l'APEQ, alléguaient que cette loi viole le droit international en portant atteinte à la liberté d'association syndicale parce qu'elle a mis fin de façon abrupte et sans raison valable à la négociation collective et parce qu'elle prive les salarié-es d'un moyen essentiel dont ils disposent pour promouvoir et défendre leurs intérêts économiques et sociaux, à savoir le droit de grève. Or, il est reconnu par l'Organisation internationale du travail (OIT) que le droit à la négociation collective et le droit de grève constituent des éléments fondamentaux de la liberté d'association protégée par les conventions internationales.

Dans sa décision, le BIT sanctionne sévèrement le gouvernement libéral de Jean Charest. Il le prie instamment d'amender la loi 43 pour la rendre conforme aux conventions no 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et no 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective. Le BIT prie également « le gouvernement d'éviter à l'avenir le recours à des interventions législatives imposant des conditions de travail, sans qu'il n'y ait eu des consultations franches et approfondies avec les parties impliquées ». En cas de dispute, le gouvernement devrait considérer la possibilité de soumettre le différend à un arbitrage impartial et indépendant. Le BIT espère fermement que les prochaines négociations se dérouleront en conformité avec ces principes et veut être tenu informé de la situation.

Le BIT réclame, en outre, une révision des « sanctions excessives » contenues dans la loi 43. Il demande au gouvernement de revoir le régime de négociation de manière à rétablir la confiance de toutes les parties et d'y inclure des processus de conciliation, de médiation et d'arbitrage.

Le Bureau international du travail va plus loin et recommande au gouvernement de ne pas attendre la prochaine négociation en faisant preuve de souplesse « au cas où les parties seraient prêtes à apporter des modifications à l'accord présumé, qui constitue en fait une solution imposée législativement ».

La FTQ, la CSN et la CSQ interpellent le nouveau gouvernement minoritaire et les partis d'opposition afin qu'ils mettent en œuvre les recommandations du BIT. Les trois organisations syndicales attendent que le gouvernement convoque les parties pour revoir les conditions de travail des salarié-es de l'État dans l'esprit de la décision du BIT.

« Les effets de cette loi sont carrément désastreux, notamment sur la rémunération et le pouvoir d'achat des salarié-es de l'État, mais aussi sur la capacité de l'État d'attirer une main-d'œuvre qualifiée. L'écart de rémunération ne cesse de se creuser avec les autres salarié-es québécois qui accomplissent des tâches similaires, pour atteindre 15,2 % en 2006 », de rappeler les chefs syndicaux. À cet égard, et « vu les restrictions à la négociation relative aux salaires et leur longue durée, le Bureau international du travail prie le gouvernement de revoir ces restrictions avec les partenaires sociaux, si possible en demandant une étude par une personne indépendante ayant la confiance de toutes les parties ».

« Le gouvernement du Québec doit maintenant se conformer à cette décision. Il doit envoyer à l'ensemble de la communauté internationale le message clair qu'il adhère aux valeurs démocratiques qui doivent animer une société moderne », de poursuivre les porte-parole syndicaux.

« Au lieu de s'enliser dans de longs débats juridiques, nous demandons au gouvernement de se soumettre à ce jugement, de respecter le principe de la liberté syndicale et de redonner à des milliers de travailleuses leurs droits de négociation et de grève, et ce, dans le respect du droit international », de conclure les leaders syndicaux.

Le BIT a déjà condamné, il y a un an, le gouvernement Charest pour ses lois 7 et 8 qui nient le droit à la syndicalisation à près de 25 000 travailleuses qui ouvrent en milieu familial dans les services de garde et dans les soins aux personnes en perte d'autonomie ou déficientes intellectuelles. Le BIT demandait au gouvernement Charest d'amender ses deux lois, ce qu'il n'a toujours pas fait.

Sources : CSN-FTQ-CSQ - 29 mars 2007

© 2010 FNEEQ - Tous droits réservés



FÉDÉRATION NATIONALE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS
DU QUÉBEC

PRÉSIDENTE :
JEAN TRUELLE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :
CAROLINE SENNEVILLE

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE :
MARIE BLAIS

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE :
MICHELINE THIBODEAU

ADRESSE :
1601, AVENUE DE LORIMIER
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2K 4M5

POUR NOUS JOINDRE :
TÉLÉPHONE : 514 598-2241
SANS FRAIS : 1 877 312-2241
TÉLÉCOPIEUR : 514 598-2190
www.fneeq.qc.ca

Montréal, le 22 mars 2010

À tous les syndicats

OBJET : LA SAISON DES MANIFS

La manifestation de samedi dernier, dans les rues de Montréal, a constitué une magnifique démonstration de force intersyndicale et un moment magique de solidarité. Il faut saluer le travail exceptionnel de mobilisation qui s'est effectué dans nos rangs, la participation importante de nos syndicats, même ceux qui ont dû, pour se joindre aux 75 000 travailleuses et travailleurs, effectuer plusieurs heures de déplacement en autobus. Merci aussi à celles et ceux qui se sont déplacés en soutien aux travailleuses et travailleurs du secteur public.

Nous avons sciemment attendu après cette démonstration du Front commun pour vous rappeler une seconde manifestation importante, celle qui aura lieu le **premier avril** dans les rues de Montréal, **contre la hausse des tarifs et contre la privatisation des services publics**. Organisée par la coalition dont la FNEEQ fait partie sur mandat du dernier congrès, cette manifestation constituera aussi une réaction au budget qui sera déposé le 30 mars à Québec.

Compte tenu de l'importance des enjeux, et de l'implication de la FNEEQ dans cette coalition, nous vous demandons par la présente un petit effort supplémentaire pour convier chaleureusement vos membres à cette manifestation. Vous trouverez ci-joint un tract que vous pouvez relayer à chacune et chacun dans votre syndicat; quelques encouragements d'une autre nature peuvent compléter, il va sans dire, cette invitation lancée aux membres. **IL S'AGIT DES ACQUIS DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE, IL NE FAUT PAS LAISSER CHAREST LES SACCAGER!**

Finalement, nous vous informons, si vous ne l'avez pas déjà appris par les médias, que les chargés-es de cours ont rejeté à 84% les dernières offres patronales et choisi à 77% de poursuivre leur grève courageuse, et capitale en regard des attaques portées contre leurs conditions de travail. Si vous avez l'occasion de les encourager sur leurs lignes de piquetage, n'hésitez pas à le faire; ce genre de support et d'appui a un impact positif immense sur le moral des grévistes.

En toute solidarité,

Jean Truelle
Président

Caroline Senneville
Secrétaire générale

Marie Blais
1^{ère} vice-présidente

Micheline Thibodeau
2^e vice-présidente



Le gouvernement libéral de Jean Charest nous annonce qu'il faudra se serrer la ceinture pour éliminer le déficit entraîné (nous dit-on) par la crise économique. Les mesures qu'il privilégie sont les compressions budgétaires et l'augmentation des tarifs. La liste des tarifications que le gouvernement pourrait mettre en place est impressionnante: hausse des tarifs d'électricité, hausse des primes à l'assurance-médicaments, introduction d'un ticket-modérateur en santé, hausse des frais de scolarité, hausse éventuelle des frais de garderie, instauration d'une tarification de l'eau, hausse de la TVQ qui dépasserait le 1% déjà annoncé, etc.

De telles mesures vont nuire d'abord aux plus pauvres, encore majoritairement les femmes (personnes à l'aide sociale, travailleurs et travailleuses précaires et au salaire minimum, étudiants et étudiantes, personnes âgées, personnes racisées, etc.) et appauvrir la classe moyenne. Sans parler de la qualité des services publics et leur accessibilité qui risquent d'écoper.

L'accès à des services publics universels et de qualité est l'un des moyens pour assurer la réalisation des droits humains et pour agir efficacement sur les causes de la pauvreté. Les services publics ont été créés pour que toutes et tous y aient accès sur la base de leurs besoins et non de leur capacité de payer. De plus, la privatisation et la réduction des services publics, en plus de rendre plus difficile l'accès à ces services, forcent souvent les femmes à assumer elles-mêmes ces services dans la sphère domestique.

Une fiscalité plus progressive assurerait une meilleure redistribution de la richesse et permettrait à l'État d'augmenter ses revenus pour garantir de meilleurs programmes et services.

Plutôt que de gratter le fond de nos poches, le gouvernement pourrait plutôt aller chercher des milliards par:

- ★ la lutte contre l'évasion et l'évitement fiscal;
- ★ l'ajout d'au moins un palier d'imposition pour les particuliers à hauts revenus;
- ★ la réduction ou l'abolition de certaines exemptions fiscales qui ne profitent qu'aux riches;
- ★ la lutte contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux;
- ★ une saine gestion des finances publiques.

Les compressions, les tarifications et la privatisation ne sont pas la solution.

Pour financer adéquatement les services publics et les programmes sociaux et pour lutter contre la pauvreté: REDISTRIBUONS LA RICHESSE!